

Public Redacted

ANNEX 2

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
BUREAU DU PROCUREUR**

DÉCLARATION DE TÉMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉMOIN :

Nom : REDACTED

Sexe : Masculin

Prénom : REDACTED

Autres noms utilisés :

Lieu de naissance : REDAC RDC

Situation matrimoniale : Marié

Date de naissance / âge : REDACTED

Enfants : R

Lieu de résidence : Bunia, RDC

Origine ethnique/tribu : RED

Langue(s) utilisée(s) lors de la déposition : Français

Emploi actuel : REDACTED

REDACTED

Lieu de la déposition : Bunia, RDC

Date(s) et heure(s) de la déposition : REDACTED

Personnes prenant la déposition : REDACTED

and REDACTED

REDACTED

Interprète :

Nom de toutes les personnes présentes lors de la déposition : REDACTED

REDACTED

REDACTED

Signature(s)

REDACTED

REDACTED

REDACTED

RE
DA
CT



DÉCLARATION DE TÉMOIN

Procédure

1. Ce jour, j'ai rencontré REDACTED (enquêteur) et REDACTED (enquêteur) qui m'ont dit être des enquêteurs au Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI). J'ai rencontré ces enquêteurs afin de discuter des questions relatives à l'éventuelle mise en liberté anticipée de Thomas LUBANGA.
2. Les enquêteurs m'ont expliqué ce qu'était la CPI et quel était son mandat. Ils m'ont également exposé le rôle et les prérogatives du Bureau du Procureur au sein de la CPI.
3. Il m'a été expliqué que la présente déposition avait un caractère volontaire et que je pouvais y mettre un terme à tout moment. J'atteste que j'ai accepté de répondre aux questions des enquêteurs de mon plein gré.
4. Il m'a été demandé si j'avais des inquiétudes en ce qui concerne ma protection et ma sécurité. J'ai reçu des informations à propos des mesures de sécurité qui étaient à ma disposition.
5. Il m'a été dit qu'à la fin de la déposition, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou d'y ajouter des renseignements.
6. J'ai été informé que mon identité doit être communiquée à la Cour, à l'accusé et à son conseil de la défense.

Déclaration

7. Il m'a été demandé si la libération anticipée de Monsieur Thomas LUBANGA donnerait lieu à une instabilité sociale significative dans et autour de Bunia. Je ne sais pas si Monsieur Thomas LUBANGA a changé son comportement ou non, son idéologie et l'idéologie de son mouvement.
8. Si Monsieur LUBANGA est libéré et il rentre à Bunia, il y a la probabilité qu'il y aura agitation dans la ville et les périphéries. Il peut y avoir réorganisation de son mouvement l'Union Patriotique Congolais (UPC).

REDACTED

2

REDACTED

REDACTED

DRC-OTP-0236-0503



9. De plus, tous les démobilisés sont presque ses miliciens et ils sont ici à Bunia comme des taximen. Je me demande si sa présence à Bunia ne va pas renverser la pyramide. Tout dépend du comportement de Thomas LUBANGA pour infirmer ou affirmer cette hypothèse.
10. Il ne faut pas oublier de mentionner qu'en Ituri on n'a pas remis toutes les armes. Il y a encore des caches d'armes qui sont là. Ceci se justifie à travers les vols à mains armées, coupeurs des routes etc. enregistré par ci par là dans la région. Je me demande, quel sont ses ambitions politique aujourd'hui. Le vrai problème reste au niveau de ses ambitions. Je dis ceci tout en émettant des hypothèses le connaissant.
11. Mais s'il est libéré, le mieux ce qu'il reste à Kinshasa, pas ici à Bunia. On lui trouve quelque chose à faire. Comme ça on peut le surveiller et le contrôler. Il sert son pays.
12. Par contre, pour ceux qui ont eu le choc des atrocités, les victimes, est-ce qu'ils vont accepter facilement de cohabiter avec lui comme par le passé.
13. Pour la communauté de LUBANGA, il va être bien accueillir à bras ouverte. Mais ne vont-ils pas penser au retour de leur mouvement comme par le passé ?
14. Etant un mouvement politico-militaire dans son passé, ma crainte est de les voir se réorganiser comme telle.
15. En outre, si Thomas LUBANGA rentré, les supporters de Front Nationaliste Intégrationniste (FNI) vont se demander où est Germain Katanga et Ngudjolo? La crainte est aussi de voir la communauté Lendu de vivre sur la défensive toute à se préparant à toute éventualité à venir.
16. Ceci risque aussi de remettre une psychose au sein de non originaire comme des Nande. Ils peuvent se sentir presque en insécurité en pensant que l'UPC peut recommencer les actions mené par le passé contre le non originaires.
17. Je crains qu'on risque d'attribuer des crimes, des tueries, des vols en ville et dans ses périphéries à l'UPC or cela ne peut être le cas.
18. Il m'a été demandé s'il y a la possibilité de réinsertion dans la société de Thomas LUBANGA. S'il rentre et qu'il reste calme il n'aura pas des problèmes. Mais j'ai des doutes.
19. On doit privilégier l'aspect social dans le milieu. Sa famille ethnique veut bien qu'il rentre ici, mais le jour où il rentre tous les villages Hema vont sortir. Ça peut être une source d'insécurité. S'il est à Bunia, il y aura une alerte maximale des services de sécurité, ce qui ne sera pas bon pour lui.

REDACTED

3

REDACTED
D

REDACTED

DRC-OTP-0236-0504



20. Je préfère qu'il rentre au pays et qu'il reste un temps à Kinshasa ou ailleurs dans le pays, mais que le gouvernement lui trouve une occupation si possible.
21. Je tiens à préciser que ce que j'ai dit sont mes points des vues. Je ne sais pas avec exactitude ce que pourrais penser les autres.

Clôture de la déposition

22. Je n'ai rien à ajouter aux déclarations qui précèdent et n'ai aucune clarification à apporter.
23. J'ai répondu aux questions de mon plein gré.
24. Je n'ai reçu ni menaces, ni promesses, ni incitations qui auraient pu influencer mes réponses.
25. Je n'ai aucun grief à formuler à propos de la façon dont j'ai été traité pendant la déposition.

ATTESTATION DU TÉMOIN

La présente déclaration m'a été lue en français et est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviene. J'ai fait cette déclaration volontairement et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre de procédures judiciaires devant la Cour pénale internationale.

Signature :

REDACTED

Date :

